

AVIS n°1	Les PC : Points de Contrôle
Ce sont des endroits sécurisés où le passage est obligatoire sous peine de disqualification. Ils sont indiqués sur les cartes au 1/25 000 ^{ème} Vos cartons de pointage y seront poinçonnés par les contrôleurs . Ils ont autorité pour faire appliquer le règlement. Les contrôleurs présents sont reliés par radio au PC sécurité de la course. Toute anomalie doit leur être signalée.	
AVIS n°2	Les PP : Points de Passage
Ils sont matérialisés par des balises dont l'emplacement sur le terrain est décrit dans les feuilles de route Vous y poinçonnerez vos cartons de pointage dans les cases portant le numéro de la balise. <i>Vous aurez en tout cinq cartons de pointage remis : au départ puis aux PC5, PC8, PC9, PC15</i> Les balises "vertes" non poinçonnées pénalisent. Les balises "bleues" poinçonnées apportent des bonifications.	
Balises poinçonnage bracelet	Certaines balises portent des consignes particulières que vous devez suivre pour valider le poinçonnage de la balise, Ces consignes demandent à un équipier en particulier de venir poinçonner son bracelet de couleur en plus du poinçonnement du carton pour valider la balise
Pensez à vérifier à chaque balise la présence ou non des consignes balise bracelet	
Balises placées sur la carte	Certaines balises ont été tracées directement sur les cartes; La mention "balise placée sur la carte" figure ainsi qu'une définition sommaire
AVIS n°3	Les Points de Récupération
Un point de récupération est prévu sur le parcours, au PC12. Cet endroit est prévu pour récupérer les équipes éliminées par la barrière horaire et les équipes (ou équipiers) désirant abandonner. Des bus y stationneront pour les acheminer vers l'arrivée . L'horaire sera fonction des conditions de course. A chaque PC des navettes sont prévues pour acheminer les abandons vers les points de récupération	
AVIS n°4	Les cartes
Un jeu de cartes au format A4 au 1/25000 ^{ème} vous a été remis. Ces cartes sont issues des cartes IGN récentes. Dans certains cas, elles ont été enrichies. La feuille de légendes précise les éléments ajoutés.	
AVIS n°5	La feuille de route (FDR)
Elle définit les points de passage en utilisant la terminologie des légendes IGN des cartes au 1/25000 ^{ème} . De plus: - les noms propres repris sur les cartes sont entre "guillemets" - si les termes IGN sont trop différents de la réalité, une précision figure entre parenthèses (...)	
AVIS n°6	Les barrières horaires
PC12 - Horaire éliminatoire	12:30 à partir de cette heure, vous serez éliminés et rapatriés par l'organisation vers l'arrivée
Arrivée:	à partir de 16:00 chaque minute vous sera comptée triple
	et à partir de 16:30 arrêt du chronomètre, fermeture de l'arrivée et du classement.
AVIS n°7	La barrière horaire inversée
PC11 - Ouverture à partir de	9:00 vous ne pourrez pas franchir le PC11 avant 9h00. Le temps d'attente ne sera pas décompté, sauf si vous avez satisfait aux conditions indiquées dans la feuille de route
AVIS n°8	Le respect des propriétés privées
Ne traversez pas les chantiers, les propriétés privées clôturées, les champs cultivés: c'est un motif de pénalisation ou de disqualification. Les contrôleurs ont des consignes précises à ce sujet. Des pénalités très importantes seront appliquées aux équipes contrevenantes.	
AVIS n°9	Les voies interdites
Ne les empruntez pas, vous seriez disqualifiés . Si vous devez les traverser, suivez les consignes des contrôleurs ou de la feuille de route. Sont interdites: les Autoroutes et voies rapides, les voies ferrées ainsi que les Routes Nationales et les Routes Départementales citées ci après A13, D983, D11, D30, D307, D161, D7, D10, D91, D938, D36, D306	
AVIS n°10	Le respect de la nature
Aucun déchet, détritus ou emballage ne doit être jeté sur le parcours. Il ne faut pas non plus les laisser au pied des poubelles en forêt. Les points de contrôle du Raid 28 auront des poubelles pour vider vos poches: c'est leur seul droit d'assistance aux équipes. L'organisation a pris des engagements précis sur ce sujet avec les autorités. Ne polluez pas, ne détruisez pas la nature: elle nous permet de jouer et de prendre du plaisir. Le respect de ces règles nous autorisera à recommencer	

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

Sur les routes, circulez **en colonne sur la partie gauche de la chaussée** : groupés, éclairés et signalés avec l'équipement réflectorisant.
Sauf pour du secours ou sur consigne de la direction de course, ne vous séparez jamais, surtout de nuit.
Respectez les consignes des contrôleurs. Dans certains cas, le non-respect peut être disqualificatif.

CONTACTS ASSISTANCE-SECURITE

Responsable sécurité: Yvon Pénarguear 06 07 60 35 71

Directeur course: Patrick Pilorget 06 07 11 04 47 - Responsable parcours: Christian Maire 06 71 76 55 72

AVIS n°1	Les PC : Points de Contrôle
<p>Ce sont des endroits sécurisés où le passage est obligatoire sous peine de disqualification. Ils sont indiqués sur les cartes au 1/25 000^{ème}</p> <p>Vos cartons de pointage y seront poinçonnés par les contrôleurs. Ils ont autorité pour faire appliquer le règlement.</p> <p>Les contrôleurs présents sont reliés par radio au PC sécurité de la course. Toute anomalie doit leur être signalée.</p>	
AVIS n°2	Les PP : Points de Passage
<p>Ils sont matérialisés par des balises dont l'emplacement sur le terrain est décrit dans les feuilles de route</p> <p>Vous y poinçonnerez vos cartons de pointage dans les cases portant le numéro de la balise.</p> <p><i>Vous aurez en tout quatre cartons de pointage remis : au départ puis aux PC8, PC9, PC15</i></p> <p>Les balises "vertes" non poinçonnées pénalisent. Les balises "bleues" poinçonnées apportent des bonifications.</p>	
Balises poinçonnage bracelet	<p>Certaines balises portent des consignes particulières que vous devez suivre pour valider le poinçonnage de la balise, Ces consignes demandent à un équipier en particulier de venir poinçonner son bracelet de couleur en plus du poinçonnement du carton pour</p>
Pensez à vérifier à chaque balise la présence ou non des consignes balise bracelet	
Balises placées sur la carte	<p>Certaines balises ont été tracées directement sur les cartes; La mention "balise placée sur la carte" figure ainsi qu'une définition sommaire</p>
AVIS n°3	Les Points de Récupération
<p>Un point de récupération est prévu sur le parcours, au PC12.</p> <p>Cet endroit est prévu pour récupérer les équipes éliminées par la barrière horaire et les équipes (ou équipiers) désirant abandonner.</p> <p>Des bus y stationneront pour les acheminer vers l'arrivée . L'horaire sera fonction des conditions de course.</p> <p>A chaque PC des navettes sont prévues pour acheminer les abandons vers les points de récupération</p>	
AVIS n°4	Les cartes
<p>Un jeu de cartes au format A4 au 1/25000^{ème} vous a été remis. Ces cartes sont issues des cartes IGN récentes.</p> <p>Dans certains cas, elles ont été enrichies. La feuille de légendes précise les éléments ajoutés.</p>	
AVIS n°5	La feuille de route (FDR)
<p>Elle définit les points de passage en utilisant la terminologie des légendes IGN des cartes au 1/25000^{ème}. De plus:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les noms propres repris sur les cartes sont entre "guillemets" - si les termes IGN sont trop différents de la réalité, une précision figure entre parenthèses (...) 	
AVIS n°6	Les barrières horaires
PC12 - Horaire éliminatoire	12:30 à partir de cette heure, vous serez éliminés et rapatriés par l'organisation vers l'arrivée
Arrivée:	après 16:00 chaque minute vous sera comptée triple
et après	16:30 arrêt du chronomètre, fermeture de l'arrivée et du classement.
AVIS n°7	La barrière horaire inversée
PC11 - Ouverture à partir de	9:00 vous ne pourrez pas franchir le PC11 avant 9h00. Le temps d'attente ne sera pas décompté, sauf si vous avez satisfait aux conditions indiquées dans la feuille de route
AVIS n°8	Le respect des propriétés privées
<p>Ne traversez pas les chantiers, les propriétés privées clôturées, les champs cultivés: c'est un motif de pénalisation ou de disqualification.</p> <p>Les contrôleurs ont des consignes précises à ce sujet. Des pénalités très importantes seront appliquées aux équipes contrevenantes.</p>	
AVIS n°9	Les voies interdites
<p>Ne les empruntez pas, vous seriez disqualifiés. Si vous devez les traverser, suivez les consignes des contrôleurs ou de la feuille de route.</p> <p>Sont interdites: les Autoroutes et voies rapides, les voies ferrées ainsi que les Routes Nationales et les Routes Départementales citées ci après</p> <p>A13, D983, D11, D30, D307, D161, D7, D10, D91, D938, D36, D306</p>	
AVIS n°10	Le respect de la nature
<p>Aucun déchet, détritus ou emballage ne doit être jeté sur le parcours. Il ne faut pas non plus les laisser au pied des poubelles en forêt.</p> <p>Les points de contrôle du Raid 28 auront des poubelles pour vider vos poches: c'est leur seul droit d'assistance aux équipes.</p> <p style="text-align: center;">L'organisation a pris des engagements précis sur ce sujet avec les autorités.</p> <p style="text-align: center;">Ne polluez pas, ne détruisez pas la nature: elle nous permet de jouer et de prendre du plaisir.</p> <p style="text-align: center;">Le respect de ces règles nous autorisera à recommencer</p>	

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

Sur les routes, circulez en colonne sur la partie gauche de la chaussée : groupés, éclairés et signalés avec l'équipement réflectorisant.

Sauf pour du secours ou sur consigne de la direction de course, ne vous séparez jamais, surtout de nuit.

Respectez les consignes des contrôleurs. Dans certains cas, le non-respect peut être disqualificatif.

CONTACTS ASSISTANCE-SECURITE

Responsable sécurité: Yvon Pénarguear 06 07 60 35 71

Directeur course: Patrick Pilorget 06 07 11 04 47 - Responsable parcours: Christian Maire 06 71 76 55 72

Le RAID 28 - 21 et 22 janvier 2012

Points	Km	Explicatif précis sur carte IGN 1/25000ème	Non pointage = pénalité	Pointage = bonif.
DEPART	0,0	Gymnase de "HOUDAN"		
PP001		Voir Annexe 1	15'	
PP002		Voir Annexe 1	15'	
PC1	1,4	"Maulette"; Traversée de la D912 à la cote 98		Disqualifiant
PC2	1,9	"Maulette"; Traversée de la D983 au sud de la cote 116		Disqualifiant
PP003		"GR de Pays des Yvelines" ; Pont sur "le Sausseron"	15'	
PP004		"Mont Huchet"; Jonction de chemins à la cote 119 <i>Attention : la balise est posée 30 m au sud sud est de la jonction</i>	15'	
PC3	5,7	"Guignonville"; Traversée de la D112 entre les cotes 127 et 128		Disqualifiant
PP005		Au Nord de "Le Gassé"; jonction de chemins à la cote 132	15'	
PP006		"Vallée Girard"; cote 156 (sur le chemin)	15'	
PP007		"FORET DES QUATRE PILIERS"; Jonction de chemins au sud du "O" de "FORET"	20'	
PP008		"FORET DES QUATRE PILIERS"; ANNEXE 2; Extrémité Ouest de l'étoile	15'	
PP009		"FORET DES QUATRE PILIERS"; Parcelle "Les Gaulis"; cote 186		15'
PP010		"FORET DES QUATRE PILIERS"; ANNEXE 2; Extrémité Sud de l'étoile		20'
PP011		"FORET DES QUATRE PILIERS"; ANNEXE 2; Centre de l'étoile	15'	
PP012		"FORET DES QUATRE PILIERS"; ANNEXE 2; Extrémité Est de l'étoile	15'	
PP013		Au Nord de "Millemont"; Tunnel sous la voie ferrée à la cote 112	30'	
PP014		"Fontaine Quenette"; Pont sur le "Ru du Breuil"	15'	
PP015		Balise placée sur la carte ; "Garancières"; Au Nord de "beffroi"; extrémité de rangée d'arbres	15'	
PP016		"Le Boquet" (au Nord Ouest de "Garancières"); Coude de chemin à l'Ouest de la cote 116	15'	
PP017		"Les Cartignons" (au Nord Est de "Garancières"); Jonction de chemins à la cote 116	15'	
PP018		Au Nord Ouest de "Ferme des Près"; Croisement chemin et "Ru de la Coquerie"	15'	
PP019		"Les Bouleaux"; Croisement chemin et "Ru de la Cerisaie" proche de la cote 91		15'
PP020		"Les Mignonettes"; Jonction "Ru de la Cerisaie" et "Ru du Breuil"; rive Sud du "Ru du Breuil"		20'
PP021		"Les Mignonettes"; Jonction "Ru du Breuil" et "Ru d'Auteuil"; rive Nord du "Ru du Breuil"		10'
PC4	21,3	Au sud de "Auteuil"; Traversée de la D76 par le chemin de Paris		Disqualifiant
PP022		"Saulx-Marchais"; Croisement chemin et "Aqueduc de l'Avre" au Nord du "x" de "Saulx"	20'	
PC5	24,2	A l'Est de "Saulx Marchais"; Carrefour à la cote 127		Disqualifiant
		SPECIALE SPIRALE D'OR : "Forêt Domaniale de Beynes" ANNEXE 3		
		Avertissement : Il est interdit d'utiliser la D119 au Nord de la forêt, Toute équipe ne respectant pas cet avertissement sera pénalisée de 60 minutes		
PP023		Balise placée sur annexe 3 ; repère 21	15'	
PP024		Spéciale spirale; définition sur la balise précédente		10'
PP025		Spéciale spirale; définition sur la balise précédente		10'
PP026		Spéciale spirale; définition sur la balise précédente		12'
PP027		Spéciale spirale; définition sur la balise précédente		12'
PP028		Spéciale spirale; définition sur la balise précédente		15'
PP029		Spéciale spirale; définition sur la balise précédente		15'
PP030		Spéciale spirale; définition sur la balise précédente		12'
PP031		Spéciale spirale; définition sur la balise précédente		10'
		Fin Spéciale Spirale d'Or		
PC6	26,8	Au Nord de la " Forêt de Beynes"; Traversée de la D119 au sud de "La Couperie"		Disqualifiant
PP032		Au Sud de "Montainville"; "Source de l'Orme"; jonction de chemins à la cote 60	20'	
PP033		Au Nord de "Montainville"; Jonction de chemins 150m au Nord de la cote 110	15'	

Le RAID 28 - 21 et 22 janvier 2012

Points	Km	Explicatif précis sur carte IGN 1/25000ème	Non pointage = pénalité	Pointage = bonif.
	DEPART SEMI RAID			
		MAULE; "Le Radet"; tennis couverts		
	PP033	(semi raid uniquement) : Au Nord de "Mareil-sur-Mauldre"; "Val Durand"; coude de chemin au sud du "I" de "val"	15'	
		<i>Le Raid et le semi se rejoignent à la balise 34</i>		
PP034		"Mareil sur Mauldre"; "Rvoir"	15'	
PC7	R 32,2 S 2,7	"Mareil -sur-Mauldre"; Traversée de la D191 au sud du terrain de sport		Disqualifiant
PP035		Au Sud d'Herbeville; "Les Friches de Launay"; Jonction de chemins à la cote 105	15'	
PP036		A l'Est d'"Herbeville"; cote 177 sur la lisière du "Bois des Arpents" avec parcelle "les Bornes"	15'	
PP037		A l'Est d'"Herbeville"; au Sud Ouest de la parcelle "les Bornes"; Ruine	10'	
PP038		Balise placée sur la carte; Arbre au milieu du bosquet	15'	
PP039		Borne au Sud Ouest de l'extrémité Ouest de la "Forêt Départementale des Flambertins"	10'	
PP040		"Forêt Départementale des Flambertins"; Mare de la parcelle 7, bord Sud-Ouest	15'	
		SPECIALE MEMORY : "Forêt Départementale des Flambertins" Départ de la mémory au Parking, à la cote 183 28 secondes pour mémoriser les données pour trouver 5 balises		
PP041		"Forêt Départementale des Flambertins"; Memory		15'
PP042		"Forêt Départementale des Flambertins"; Memory		20'
PP043		"Forêt Départementale des Flambertins"; Memory		15'
PP044		"Forêt Départementale des Flambertins"; Memory		15'
PP045		"Forêt Départementale des Flambertins"; Memory		15'
		Fin Spéciale MEMORY		
PP046		"Forêt Départementale des Flambertins"; Angle sud de la mare de la parcelle 23	15'	
PP047		"Bois de Villiers"; Jonction de chemins au Nord du "r" de "Villiers"	15'	
PP048		Sur le GR1; "Croix Ste-Geneviève"	15'	
PP049		"Le Poux"; Intersection de chemins à la cote 169	15'	
PC8	R 45,1 S 15,6	Au Nord de la " Forêt de Marly Le Roi"; Traversée de la D30 à la jonction avec le chemin venant de "Le Poux"		Disqualifiant
		SPECIALE ORIENTATION : CARTE CO FEUCHEROLLES NOTA : La numérotation des balises de cette CO ne correspond pas à un ordre logique de progression; en particulier, les 4 balises vertes (50 à 53) sont intercalées parmi les balises bleues de numéros supérieurs ATTENTION : vous ne pourrez pas franchir le PC11 avant 9h00 du matin Si vous y arrivez avant 9h00, votre temps d'attente au PC11 ne sera pas décompté sauf si vous avez pointé toutes les balises de la CO Feucherolles soit de PP50 à PP72		
PP050		"FORET DOMANIALE DE MARLY LE ROI"; Parcelle 48; Coude de chemin au Nord de "48"	15'	
PP051		"FORET DOMANIALE DE MARLY LE ROI"; Parcelle 34; "Vestiges du Château de Retz"; petite dépression au centre des vestiges	20'	
		SECURITE <i>Passage sous l'Autoroute par le tunnel indiqué sur la carte</i> ATTENTION : Seul passage possible		
PP052		FORET DOMANIALE DE MARLY LE ROI; Intersection des parcelles 52, 53, 54, 55	15'	
PP053		FORET DOMANIALE DE MARLY LE ROI; Parcelle 15; Intersection de chemins, 320 m au sud du carrefour "Etoile du Chêne Capitaine"	15'	
PP054		Sur carte CO Feucherolles; Croisement virtuel de chemins peu visibles		8'
PP055		Sur carte CO Feucherolles; Petite dépression la plus à l'ouest		11'
PP056		Sur carte CO Feucherolles; Rentrant		11'
PP057		Sur carte CO Feucherolles; Butte		8'
PP058		Sur carte CO Feucherolles; Dépression coté nord-ouest		8'
PP059		Sur carte CO Feucherolles; Dépression marécageuse coté est		8'
PP060		Sur carte CO Feucherolles; Dépression		19'
PP061		Sur carte CO Feucherolles; Dépression coté nord-ouest		8'
PP062		Sur carte CO Feucherolles; Souche ensouchée		13'
PP063		Sur carte CO Feucherolles; Coude de la levée de terre		19'

Le RAID 28 - 21 et 22 janvier 2012

Points	Km	Explicatif précis sur carte IGN 1/25000ème	Non pointage = pénalité	Pointage = bonif.
PP064		Sur carte CO Feucherolles; Au pied du talus		11'
PP065		Sur carte CO Feucherolles; Extrémité ouest du layon		26'
PP066		Sur carte CO Feucherolles; Dépression		11'
PP067		Sur carte CO Feucherolles; Dépression coté nord		8'
PP068		Sur carte CO Feucherolles; Butte la plus au nord		13'
PP069		Sur carte CO Feucherolles; Bord du cours d'eau, buse coté sud		11'
PP070		Sur carte CO Feucherolles; Petite dépression		11'
PP071		Sur carte CO Feucherolles; Au sommet du talus		11'
PP072		Sur carte CO Feucherolles; Ruine coté ouest		13'
Fin Spéciale Orientation				
PC9	R	50,4 "Forêt de Marly Le Roi"; Traversée de la D98 à la cote 178; "Maison forestière des Curieux"	Disqualifiant	
	S			
POINT EAU : Possibilité de ravitaillement en eau. Une quantité maximale de 1,5 litres par personne peut être fournie moyennant une pénalité forfaitaire de 28 minutes pour l'équipe				
ATTENTION: Si vous passez après 9h30 au PC9 vous devrez progresser à plus de 4km/h sur le parcours vert pour ne pas être éliminés au PC12				
PP073		FORET DOMANIALE DE MARLY LE ROI; Parcelle 108; "Croix St-Michel"	15'	
PP074		Sur la ligne de niveau 150; Au cap 148 de la cote 178 du PC9 [Chablis]		15'
PP075		Sur la ligne de niveau 150; Au cap 108 de la cote 178 du PC9		15'
PP076		Sur la ligne de niveau 150; 820m au cap 93 de la cote 178 du PC9		15'
PP077		FORET DOMANIALE DE MARLY LE ROI; "Fontaine de la Maison Rouge"	15'	
PP078		Carrefour "Etoile de Belle Vue" sur la limite des parcelles 104 et 105		15'
PP079		FORET DOMANIALE DE MARLY LE ROI; Tunnel sous la voie ferrée (limite des parcelles 105 et 114)	20'	
PP080		Fontaine dans la parcelle 129		20'
PP081		Balise placée sur la carte FORET DOMANIALE DE MARLY LE ROI; Croisement de chemins	15'	
PC10	R	54,2 "Forêt de Marly Le Roi"; Passage de la D161 sous l'Autoroute de Normandie	Disqualifiant	
	S			
PP082		Parcelle 148; "Ancienne Batterie de Noisy Camp de la Jungle", vestiges		15'
PP083		Jonction de chemins sur la limite des parcelles 152 et 153; Au sud du "u" du "du"	15'	
PP084		Trouvez la petite porte (secrète) de Bailly; voir annexe 4	15'	
PP085		Balise placée sur la carte Passage souterrain (pour traverser en sécurité)	15'	
PP086		Parc au sud de "La Chataigneraie"; Grotte au bord Nord Ouest de la mare	15'	
Pour rejoindre PC11 vous empruntez la voie ferrée (desaffectée) au sud du parc				
PP087		Sur le pont de la voie ferrée enjambant la D307	25'	
PC11	R	57,9 Au sud de "Bailly"; Rond point sur la D7 à la cote 116	Disqualifiant	
	S			
<p>(Rappel de l'avertissement donné au PC8)</p> <p>ATTENTION: vous ne pourrez pas franchir le PC11 avant 9h00 du matin Si vous y arrivez avant 9h00, votre temps d'attente au PC11 ne sera pas décompté sauf si vous avez pointé toutes les balises de la CO Feucherolles soit de PP50 à PP72</p>				
SPECIALE DU PETIT PARC ET DE SES DEPENDANCES				
Carte de 1746, Ah Ah!				
ANNEXE 5				
PP088		Voir annexe 5 : Ah Ah!	15'	
PP089		Voir annexe 5		15'
PP090		Voir annexe 5		15'
PP091		Voir annexe 5	15'	
PC12	R	62,5 "VERSAILLES"; Grand Parc; "Porte des Matelots"; Traversée de la D10 cote 121	Disqualifiant	
	S			
BARRIERE HORAIRE 12h30 :ELIMINATOIRE				
PP092		Voir annexe 5	15'	
Fin Spéciale du petit parc et de ses dépendances				

Le RAID 28 - 21 et 22 janvier 2012

Points	Km	Explicatif précis sur carte IGN 1/25000ème	Non pointage = pénalité	Pointage = bonif.
PC13	R 64,6	"VERSAILLES"; Croisement D91 et "Route des Mulets" à la cote 150		Disqualifiant
	S 35,1			
PC14	R 65,1	"Bois St-Martin"; Jonction PR avec D938		Disqualifiant
	S 35,6			
		SPECIALE TRACE GPS ANNEXE 6 Suivez la trace du traceur		
PP093		Section 1 ; Petite dépression [Balise placée sur annexe 6]		10'
PP094		Section 2; Tas de bois		10'
PP095		Section 3; Hutte		10'
PP096		Section 4; Hutte en ruine		10'
PP097		"Bois du cerf volant" ; jonction de la limite des parcelles 66 et 69 avec le GR11 [Balise placée sur annexe 6]	15'	
PP098		Section 5; Arbre remarquable		10'
PP099		Section 6; Souche		10'
PP100		Section 7; Petite dépression		10'
PP101		Section 8; Dépression		10'
PP102		Section 9; Petite dépression		10'
PP103		Section 10; Dépression		10'
PP104		Section 11; Hutte		10'
		Fin Spéciale trace GPS		
PP105		"le Pré St-Jean"; angle Nord Est de la jonction de ruisseaux, au Nord de "le"	20'	
PC15	R 68,2	"BUC"; Passage de la "Bièvre" sous la D938 et les arcades de Buc		Disqualifiant
	S 38,7			
PP106		Dans le passage (pour valider cette balise l'équipe doit passer au complet)	30'	
PP107		"La Garenne des loges" ; Parcelle 88; mare [asséchée ou pas, ça dépend!]		20'
PP108		"Les Loges en Josas"; angle est du cimetière	15'	
PP109		"Le trou de la terre franche" ; "St Marc" ; jonction de PR	15'	
PC16	R 75,4	"Villiers-le-Bâcle"; Croisement de la D36 et du "GR de Pays du Hurepoix"		Disqualifiant
	S 45,9			
PP110		"Le Mesnil Blondel" ; angle nord de la clôture du cimetière, au "m" de "cim"		15'
PP111		"Le Mesnil Blondel" ; Petite hutte sur la ligne de niveau 125, à l'Ouest du centre équestre		15'
PP112		Au sud ouest de "St Aubin"; "Le Fond Fanet"; Bouquet d'arbres dans la clairière	20'	
PC17	R 78,6	"GIF SUR YVETTE"; Traversée de la D306 au Nord Est de la cote 157		Disqualifiant
	S 49,1			
PP113		Balise placée sur la carte; [rocher]	15'	
PP114		Balise placée sur la carte; Sous bois	15'	
ARRIVEE		"BURES SUR YVETTE" : gymnase		
LIMITES DE CLASSEMENT	81,5	RAID ! Après 16 h : chaque minute de retard comptera <u>triple</u> , jusqu'à 16h30, limite de classement !		
	52,0	SEMI RAID ! Après 16 h : chaque minute de retard comptera <u>triple</u> , jusqu'à 16h30, limite de classement !		